Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE14CM090726-DE

Affaire n° 14 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet,

Sur convocation en date du 3 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Sonia DABIN, Matthieu JOUNEAU Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Yves KOZIEL, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON.

ETAIENT EXCUSES : Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Chantal BOULOUX), Laurent VANDAMME (pouvoir à René DEGRENNE), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Stella CORBES), Baptiste THEVELEIN (pouvoir à Emilie PINSON).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

<u>PATRIMOINES</u> – Candidature à l'appel à projet du Département des Côtes-d'Armor : « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs »

Rapporteur : Tanguy METROPE

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine et d'amélioration de l'accueil des publics, la ville de Dinan poursuit ses actions en faveur de l'accessibilité universelle au Château de Dinan.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE14CM090726-DE

Le Département des Côtes-d'Armor a lancé un appel à projets intitulé « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs ». Ce dispositif vise à soutenir les investissements permettant d'améliorer l'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.

Le projet porté par la ville de Dinan prévoit l'acquisition de plusieurs équipements destinés à renforcer l'accessibilité du Château de Dinan :

- installation de boucles magnétiques d'accueil ;
- acquisition de sièges pliants ergonomiques ;
- acquisition d'un système d'audiophones professionnels.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 13 000 € HT.

Conformément au règlement de l'appel à projets, la ville de Dinan sollicite une participation financière du Département des Côtes-d'Armor à hauteur de 7 800 €, soit 60 % du montant prévisionnel du projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSE		**RECETTE**
Appel à projet du Département des Côtes-d'Armor	13 000 € HT	**VILLE DE DINAN (autofinancement)**	5 200 €
		Département des Côtes-d'Armor (subvention)	7 800 €

La réalisation de l'opération est conditionnée à l'obtention de la subvention sollicitée. Les crédits nécessaires seront proposés à l'occasion de la décision modificative d'octobre 2026.

*

* *

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE** :

1- D'APPROUVER le projet d'amélioration de l'accessibilité du Château de Dinan ;

2- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE14CM090726-DE

3- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département des Côtes-d'Armor au titre de l'appel à projets 2026 « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs » ;

4- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

